



Grandir
en ville

Les droits de l'enfant en ville de Genève

**Plan d'actions pluriannuel du Conseil administratif
Engagements, objectifs et actions**

Réalisation : Etienne & Etienne
Illustrations : Silvia Francia
Impression : Ville de Genève
Tiré sur papier 100% recyclé à 1'000 exemplaires – novembre 2015

© Ville de Genève, Direction du Département de la cohésion sociale
et de la solidarité, novembre 2015.
Reproduction autorisée avec indication complète de la source.

Contact

Ville de Genève
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
www.ville-geneve.ch



Grandir
en ville

Les droits de l'enfant en ville de Genève

**Plan d'actions pluriannuel du Conseil administratif
Engagements, objectifs et actions**

établi par
le comité de pilotage "2014, année de l'enfance"
Ville de Genève



Genève, une Ville qui prend les enfants au sérieux

Le Conseil administratif de la Ville de Genève

La Ville de Genève investit intensivement, et depuis de nombreuses années, dans la création, l'entretien, ou l'aménagement d'équipements diversifiés permettant d'accueillir des enfants lors des temps préscolaire, parascolaire et périscolaire. La volonté clairement assumée est de répondre aux nombreuses demandes exprimées par leurs parents, qui tentent de concilier au mieux leur vie familiale et leur vie professionnelle. Cet effort de la Municipalité est bien évidemment à poursuivre tant que les besoins de la population ne seront pas entièrement satisfaits.

Conjointement au développement des infrastructures, la Ville a également marqué son souhait d'offrir et de financer des prestations de qualité, qui participeront au bien-être des enfants et constituent un réel appui pour les parents. Nous tenons à réaffirmer cet engagement qui est connu et reconnu au-delà des frontières de notre Cité.

Outre la poursuite des objectifs décrits ci-dessus, la Ville a la forte ambition de reconnaître les enfants comme des acteurs et des actrices de leur vie et de la Cité. Cette ambition n'implique pas forcément des financements supplémentaires, mais plutôt un changement d'attitude ou de regard de la part des adultes.

Soutenir les enfants afin qu'ils puissent occuper une place dans la vie de la Cité, c'est favoriser leur curiosité, accepter de répondre à leurs questions et préoccupations, leur apporter de quoi nourrir leurs réflexions. Accorder une place à tous les enfants, filles, garçons, tout-petits, préadolescents, d'ici ou d'ailleurs, porteurs d'un handicap ou à besoins éducatifs particuliers, c'est voir en elles et en eux des interlocutrices et interlocuteurs dont les points de vue sont à écouter et à prendre en compte.

Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience en consultant les enfants par le biais de questionnaires de satisfaction difficiles à interpréter et manipulés selon le bon vouloir des adultes, mais bien de débattre avec eux, de les accompagner dans leur expression, de les aider à faire valoir leur point de vue tout en écoutant et respectant celui de l'autre, de leur faire découvrir l'art de la négociation voire du compromis. Notre ambition est exigeante, mais elle est à la mesure de l'intelligence et de l'énergie des enfants dont il est temps de prendre toute la mesure. Si les adultes sont là pour les protéger, ils sont également là pour les ouvrir aux autres et au monde.

Afin d'atteindre ces buts, et compte tenu des différents travaux menés dans le cadre de «2014, année de l'enfance», travaux sur lesquels il s'appuie, notre Conseil a pris, le 25 mars 2015, plusieurs Engagements relatifs aux droits des jeunes habitantes et habitants de la ville. Ces Engagements sont aujourd'hui enrichis par quelque 40 objectifs spécifiques dont la mise en œuvre s'inscrit dans la feuille de route de la législature 2015-2020. Notre Conseil aura à cœur d'évaluer régulièrement les impacts des actions entreprises en termes de promotion des droits de l'enfant sur le territoire de la ville. ●

L'utilisation du seul genre masculin dans ce Rapport se fait sans discrimination et vise à alléger le texte.

Table des matières

Liste des abréviations _____	8
Introduction _____	10
1^{ère} partie :	
Principales conclusions des Rapports _____	14
Les droits de l'enfant en ville de Genève _____	15
Consulter les enfants sur leurs droits _____	16
2^{ème} partie :	
Le plan d'actions : fondements et structure _____	18
Maintenir et améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants dans la Ville _____	20
Promouvoir l'égalité et l'intégration de tous les enfants _____	19
Soutenir la parentalité et permettre l'accès à un niveau de vie suffisant _____	23
Favoriser une égalité d'accès aux prestations éducatives _____	24
Lutter contre la grande précarité _____	25
Faciliter l'accès au jeu, aux loisirs, au sport pour tous les enfants _____	26
Garantir l'accès aux activités culturelles et artistiques pour tous les enfants _____	27
Promouvoir l'accès à l'information et à la participation pour tous les enfants _____	28
Offrir un accès à l'information pour tous les enfants _____	29
Faciliter l'accès aux technologies de la communication et protéger la vie privée de tous les enfants _____	30
Promouvoir l'écoute et la participation des enfants _____	31
Promouvoir l'exercice du droit de pétition par les enfants _____	32
Conclusion _____	34
Remerciements _____	36

Liste des abréviations

CA	Conseil administratif
CM	Conseil municipal
D	Départements impliqués (comprend les directions)
A	Département des autorités
DCA	Département des constructions et de l'aménagement
DCS	Département de la culture et du sport
DCSS	Département de la cohésion sociale et de la solidarité
DEUS	Département de l'environnement urbain et de la sécurité
DFL	Département des finances et du logement
S	Services impliqués
A21	Service Agenda 21 Ville Durable
BM	Bibliothèques municipales
DPBA	Direction du patrimoine bâti
DRH	Direction des ressources humaines
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SAT	Service administratif et technique
SDEJ	Service de la jeunesse
SDPE	Service de la petite enfance
SEEP	Service de la sécurité et de l'espace public
SEN	Service de l'énergie
SIS	Service d'incendie et de secours
SOC	Service social
SPO	Service des sports
URB	Service de l'urbanisme
UVA	Unité vie associative
VVP	Service de la voirie, ville propre

Institutions partenaires (publiques et parapubliques)

ACRS	Association des cuisines et restaurants scolaires
DIP	Département de l'Instruction publique
DGOEJ	Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse
DES	Département cantonal de la sécurité et de l'économie
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
HG	Hospice général
LUD	Ludothèques
MQ	Maisons de quartier
SAPE	Structures d'accueil de la petite enfance



La place des enfants dans la Cité

 Le terme « enfant » désigne les enfants jusqu'à 12 ans.

Questionner le degré de concrétisation des droits de l'enfant dans la Ville, c'est poser non seulement indirectement, mais aussi directement, la question de la place de ces mêmes enfants dans la Cité. En dehors de la vie dans leur famille et à l'école :

- ▶ Quelle place la Cité réserve-t-elle aux enfants dans l'espace public?
- ▶ Et même dans les cours d'écoles et les Maisons de quartier, quelle est la place octroyée aux enfants très jeunes, ou aux enfants porteurs d'un handicap?
- ▶ Comment les enfants perçoivent-ils et occupent-ils les espaces mis à la disposition de la population, comment souhaitent-ils voir ces espaces évoluer?
- ▶ Lorsque l'enfant parle de sa Cité, quelle place donner à sa parole? Cette parole peut-elle infléchir les politiques menées et, si oui, comment?

AXES FONDAMENTAUX

Les compétences dévolues aux communes et aux villes apparaissent réduites, dans un canton comme celui de Genève; cependant leur impact sur les enfants et sur les familles est réel puisqu'il s'agit, en grande partie, de champs d'action qui fournissent d'importantes prestations à la population.

Le principe selon lequel les prestations que la Ville offre actuellement aux plus jeunes doivent être maintenues et renforcées est affirmé. Il s'ensuit que les efforts de la Municipalité vont tout particulièrement tendre à la promotion et à une meilleure concrétisation des droits de tous les enfants, quels que soient leur âge, leur statut social ou leurs capacités personnelles. Lorsque cela s'avérera nécessaire pour raison de compétences, la Ville veillera à mettre en place une collaboration renforcée avec le Canton.

Ainsi, le Conseil administratif portera l'essentiel de son attention et de l'action des services de l'administration à la promotion des thématiques suivantes, identifiées comme essentielles :

- ▶ Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des enfants dans la Cité ;
- ▶ L'égalité, qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité ;
- ▶ La participation de tous les enfants à la vie de la Cité, qui ne peut être réalisée sans qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Les attentes relatives à l'«égalité-intégration» et à la «participation-information» apparaissent clairement à travers tout le Rapport «Les droits de l'enfant en ville de Genève» dont les principales conclusions sont présentées ci-après. Elles ressortent également des propos tenus par les enfants qui ont participé à l'enquête conduite par le CIDE¹ et l'IDE² (voir ci-après également) ainsi que des dessins réalisés par des enfants de 8 à 12 ans fréquentant le parascolaire dans le quartier des Pâquis, dont la contribution a été sollicitée dans le cadre de 2014, année de l'enfance. Ces enfants donnent un avis, une perception de leur quartier dont les adultes devraient encourager l'expression et surtout tenir compte dans les projets qu'ils conduisent³.

La part du budget de la Ville destinée aux investissements et aux autres dépenses en faveur de l'enfance et de la jeunesse est déjà considérable. Dans le cadre du plan d'actions pluriannuel 2015-2020, qui sera inscrit dans la feuille de route de la législature recouvrant cette même période, les efforts financiers de la Municipalité vont avant tout consister à préserver et renforcer ce qui existe.

Mais, même dans le cadre d'un budget constant ou limité, la Ville a la ferme volonté de porter une attention particulière aux axes ci-dessus, dont la traduction concrète induit davantage un changement d'attitude et de regard que des financements supplémentaires. ●

¹ Au 1^{er} janvier 2015, l'Institut universitaire Kurt Bösch (Sion/VS) est devenu le Centre inter facultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève.

² Institut international des droits de l'enfant (Sion/VS).

³ Cf. *Ma place dans le quartier. Des enfants dessinent leur ville*, éd. Slatkine, Genève, 2014.





Principales conclusions des Rapports

LES DROITS DE L'ENFANT EN VILLE DE GENÈVE

Le Rapport «Les droits de l'enfant en ville de Genève», publié en septembre 2014, a examiné chacun des droits ou chacune des catégories de droits de l'enfant, en tenant dûment compte des compétences que la législation genevoise donne aux communes et aux villes du Canton. Beaucoup de conclusions sont positives, dans le sens que la Ville de Genève offre de nombreuses prestations qui sont en phase avec les besoins de la plus grande partie de la population. Dans ses recommandations, ledit Rapport constate et conclut ce qui suit :

DROITS DE L'ENFANT	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
1. L'identité, l'acquisition de la nationalité, la protection de la sphère privée et la dignité	les professionnels de l'enfance, les enfants et leurs parents doivent être sensibilisés à la protection des données et aux risques que comporte le partage des données personnelles
2. Un niveau de vie suffisant	la garantie d'un niveau de vie suffisant passe par l'accès aux aides financières et, pour les enfants migrants précarisés, par des mesures d'accompagnement indispensables
3. La participation	les processus participatifs destinés aux enfants et adaptés à leurs âges respectifs doivent être développés
4. L'accès à l'information et la liberté	l'accès à une information adéquate n'est pas assez développé et les enfants ne participent que marginalement à la production d'informations
5. L'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ou porteurs d'un handicap	l'accueil de ces enfants dans les diverses structures doit être amélioré et leurs besoins doivent être intégrés dans les réflexions sur la participation et l'information
6. L'accueil et l'éducation préscolaires	les prestations d'accueil et les programmes éducatifs doivent être harmonisés afin d'assurer une qualité d'accueil homogène ; la participation des enfants doit être renforcée
7. L'éducation scolaire et la prise en charge périscolaire	la pression démographique exige l'adaptation des infrastructures scolaires ; la participation des enfants au choix des activités périscolaires doit être renforcée

DROITS DE L'ENFANT	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
8. L'accueil parascolaire	la demande des familles croît et pose la question de la capacité des structures à répondre aussi aux besoins des enfants
9. Les loisirs et le jeu	tous les enfants doivent avoir accès au jeu et aux loisirs et ils doivent être consultés quant aux aménagements proposés
10. Les activités culturelles et artistiques	les enfants doivent être associés au développement des activités et le personnel doit être formé à leur accueil dans les institutions culturelles et artistiques
11. Les loisirs et activités sportifs, la formation sportive	le sport doit être valorisé en tant qu'activité récréative et comme vecteur de respect mutuel
12. Le soutien à la parentalité	les services municipaux concernés doivent rechercher la proximité avec les familles, coordonner leurs prestations et partager des objectifs communs
13. L'accès aux droits et aux prestations dans des conditions d'égalité	la garantie de l'accès aux droits pour tous les enfants reste un défi dans la mesure où, par exemple, la législation, les conditions de ressources ou le manque d'espaces en ville peuvent entraver l'égalité des chances.

CONSULTER LES ENFANTS SUR LEURS DROITS

Les analyses réalisées dans le cadre de la rédaction du Rapport «Les droits de l'enfant en ville de Genève» ont été complétées par une démarche d'enquête auprès d'enfants de la Cité : un millier d'enfants de 10 à 12 ans fréquentant 14 écoles de la ville de Genève ont ainsi été consultés sur la perception qu'ils ont de leurs droits et de leurs obligations. L'enquête, qui a donné lieu en avril 2015 au rapport «Consulter les enfants sur leurs droits», a été menée de mai à septembre 2014 par le Centre inter facultaire des droits de l'enfant (CIDE-UNIGE) et par l'Institut international des droits de l'enfant (IDE).

Des questionnaires individuels puis des entretiens collectifs ont été proposés aux enfants pendant les heures scolaires.

Les résultats montrent que la majorité des enfants savent qu'ils ont des droits et des obligations. Les droits les plus importants pour eux sont le droit d'être en sécurité et le droit d'aller à l'école. Les enfants considèrent que les personnes qui peuvent protéger leurs droits sont surtout leurs parents et leurs enseignants.

A Genève, les enfants se sentent globalement bien et en sécurité à l'école et dans leur quartier, particulièrement lorsqu'ils peuvent identifier une personne de confiance. Les enfants se montrent néanmoins touchés par la violence et plus de 10% d'entre eux ont dit avoir eu peur d'aller à l'école au cours de l'année 2013-2014 (insultes, menaces, vols, frappes). Pour une proportion significative d'entre eux, il y a trop de bruit et de voitures dans leur quartier.

Globalement, les enfants se sentent respectés par les adultes et les autres enfants, aussi bien dans le quartier qu'à l'école, indépendamment de leur sexe, âge, origine ou s'ils se trouvent en situation d'handicap. Il ressort cependant que les enfants des classes spécialisées restent plutôt à l'écart des autres enfants de l'école.

Les jeunes interviewés sont plutôt contents des activités qu'ils mènent, même s'ils jugent qu'il y en a parfois trop et qu'ils ne peuvent pas toujours choisir de ne rien faire, même s'ils en ont envie.

Les enfants disent qu'ils voudraient plus d'informations, et en premier lieu sur leurs droits, par le biais de l'école ou de leur famille. La plupart des enfants a l'impression de pouvoir s'exprimer sur des questions qui les concernent à l'école; ils estiment cependant qu'ils devraient pouvoir participer et avoir leur mot à dire sur des questions qui les concernent directement.

Pour ce qui est des nouvelles technologies, en particulier des réseaux sociaux, les enfants disent recevoir peu de soutien sur la question des dangers liés à leur utilisation, dont ils sont conscients.

Les analyses, constats et recommandations contenus dans les Rapports «Les droits de l'enfant en Ville de Genève» et « Consulter les enfants sur leurs droits» ont permis au Conseil administratif de définir des Engagements, des objectifs et des actions prioritaires sous forme d'un «Plan d'actions pluriannuel», qui est présenté ci-après.



Le plan d'actions : fondements et structure

Le plan d'actions présente les Engagements que le Conseil administratif a pris, le 25 mars 2015, en faveur de la promotion et de la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Ces Engagements concernent :

- ▶ Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des enfants dans la Ville ;
- ▶ L'égalité, qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants ;
- ▶ La participation de tous les enfants à la vie de la Cité, qui ne peut être réalisée sans qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Chaque Engagement est ensuite décliné en objectifs spécifiques. Pour chaque objectif, les départements et services municipaux, ainsi que les partenaires concernés, l'année prévue de mise en œuvre et des exemples de réalisations concrètes sont précisés.

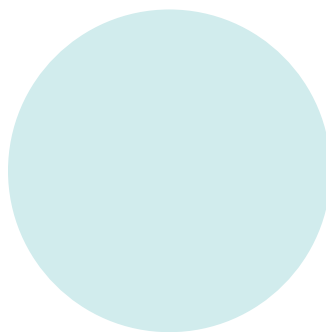
Les objectifs sont coordonnés entre eux et complémentaires. Pour atteindre les objectifs visés par ce Plan d'actions, il est important de les considérer comme un tout. Lors de leur mise en œuvre, ils devraient se renforcer et s'influencer mutuellement.

Les bénéficiaires considérés sont ici les enfants de moins de 12 ans. Les actions doivent être envisagées dans une perspective de « continuum », c'est-à-dire en tenant en compte de l'enfance dans sa globalité, sans la césure qui sépare l'âge préscolaire de l'âge scolaire, particulièrement pour les actions qui sont de l'ordre de la création de cadres de référence ou des évaluations. De même, certaines actions peuvent parfois déborder de ce cadre temporel pour s'adresser aux plus jeunes des adolescentes et adolescents (12 à 15 ans), qui se retrouvent en quelque sorte « entre deux temps ».

La Ville de Genève assure une place à tous les enfants dans la Cité.

La Ville considère les enfants comme des acteurs et actrices de leur vie et de la vie de la Municipalité.

La Ville respecte les droits de l'enfant tels qu'ils découlent de la Constitution fédérale et de la Constitution genevoise et agit dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.



Maintenir et améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants dans la Ville

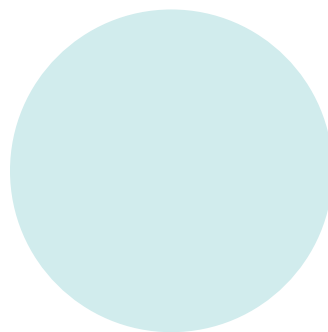
Le maintien des services destinés à l'enfance et aux familles, leur amélioration et leur adaptation aux besoins évolutifs des enfants sont essentiels au respect des droits des plus jeunes ainsi qu'à la promotion de la qualité de vie et du plaisir de vivre en ville en toute sécurité.

La Ville considère qu'il faut maintenir le niveau actuel de ses prestations et, dans le cadre des ressources budgétaires disponibles, privilégier les actions qui bénéficient aux enfants et à leurs familles.

Dans le cadre de ses activités, des prestations, des projets et des aménagements publics qu'elle développe ou subventionne, la Ville s'assure que les besoins et les intérêts des enfants sont en permanence pris en considération.

Elle écoute et entend les enfants.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS	
MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LA VILLE.	1	Dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants de 0 à 12 ans, la Ville aura établi une charte de qualité d'accueil en adéquation avec les documents de référence déjà existants.	D : DCSS, DFL S : A21 ECO, SOC, SDEJ, SDPE -en collaboration avec SAPE, GIAP, ACRS, LUD et MQ		✓						
	2	La Ville aura elle-même utilisé cette charte de qualité. Elle en aura promu l'utilisation interne comme à l'externe.	D : DCSS S : ECO, SOC, SDPE, SDEJ			✓	✓	✓	✓		
	3	La Ville aura déployé des initiatives visant à intéresser et éduquer les enfants de 6 à 12 ans à l'espace public et à son utilisation respectueuse.	D : DEUS, DCSS S : SEEP, ECO, VVP, SIS, SAM, URB, DPBA, SEN		✓	✓	✓	✓	✓	✓	Mener des actions autour du respect des lieux (propreté, sécurité, tranquillité...), des choses (littering...) et des personnes (bruit, alcool...) dans les classes de 7 ^e des écoles primaires (en cours).
					✓	✓	✓	✓	✓	Organiser des journées de sensibilisation au tri des déchets (en cours).	
						✓				Organiser des visites des casernes du SIS.	
						✓	✓	✓	✓	Organiser des visites de la maquette Ville de Genève pour les enfants de 8 à 12 ans, durant le temps scolaire.	
						✓	✓	✓	✓	Faire dessiner par les enfants les bâches des chantiers municipaux de construction ou de rénovation d'institutions phares (Grand-Théâtre), d'écoles, etc.	
						✓	✓	✓	✓	Organiser des visites de chantiers avec des supports pédagogiques.	
					✓	✓	✓	✓	Organiser des « événements photovoltaïques » dans les 7 équipements disposant ou allant disposer de cellules photovoltaïques ; distribution du jeu Enermen.		
	4	La Ville procédera à des évaluations périodiques des projets et prestations qu'elle finance en les confrontant aux droits constitutionnels des enfants ; elle publiera les résultats de ces évaluations.	D : DCSS S : SOC, ECO, SDPE, SDEJ			✓	✓	✓	✓	Dans les conventions tripartites (SDEJ-FASE- MQ) la Ville aura libellé des objectifs à l'égard de l'accueil des 4 à 12 ans et créé des indicateurs d'évaluation. Idem dans les contrats de prestations avec les SAPE.	



Promouvoir l'égalité et l'intégration de tous les enfants

SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET PERMETTRE L'ACCÈS À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Les mesures de soutien et d'appui à la famille sont un moteur fondamental de la promotion des droits des enfants à un niveau de vie suffisant, à l'éducation et à leur intégration dans la société, notamment dans les premières années de vie et de scolarisation.

La Ville s'engage à intensifier ses activités et actions à l'adresse des parents afin que ceux-ci puissent exercer complètement leurs rôles et responsabilités et guider leurs enfants dans leur éducation, leur intégration et l'exercice de leurs droits d'enfants.

Elle ne se substitue pas à la famille mais elle l'accompagne et, le cas échéant, la soutient.

La Ville développe un concept de «soutien à la parentalité» et décline un éventail structuré d'offres destinées aux familles.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET PERMETTRE L'ACCÈS À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT.	5	La Ville de Genève aura structuré l'ensemble de ses offres autour d'un concept municipal de «soutien à la parentalité» et elle en aura promu la mise en œuvre, notamment en coopération avec les services de l'administration et le réseau associatif concernés.	D: DCSS S: ECO, SOC, SDEJ, SDPE/SAPE, A21,GIAP, ACRS, LUD et MQ		✓	✓	✓	✓	✓	Procéder à l'identification des composantes du «soutien à la parentalité» déjà développées en Ville de Genève, identifier leurs forces et leurs faiblesses afin de parvenir à la définition d'un concept au niveau municipal »
	6	La Ville aura contribué à ce que le niveau des aides financières aux familles soit préservé, tout en l'adaptant aux besoins évolutifs et reconnus.	CA, CM D: DCSS S: SOC	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	7	Les services municipaux auront organisé et contribué à l'organisation d'espaces et de temps d'accompagnement à la parentalité, notamment en coordination avec les parents.	D: DCSS S: ECO, SDEJ, SDPE/SAPE GIAP,LUD, Ecole des parents, autres partenaires associatifs		✓	✓	✓	✓	✓	Développer des modalités de coaching parental. Susciter la création de lieux de rencontre parents-enfants. Former les collaborateurs travaillant dans les SAPE, les MQ, les ACRS et les LUD au concept de soutien à la parentalité.

FAVORISER UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX PRESTATIONS ÉDUCATIVES

Tous les enfants doivent avoir accès, dans des conditions d'égalité, aux prestations publiques offertes dans les domaines préscolaire, parascolaire et périscolaire. Ces prestations doivent être de qualité et conformes aux normes en vigueur.

La Ville poursuit le développement des structures et prestations - municipales et subventionnées - d'accueil préscolaire, parascolaire et périscolaire afin que tous les enfants qui en ont besoin puissent y accéder, en complément de l'éducation et des soins donnés par les parents.

La Ville s'assure également de la qualité de ces prestations et de leur conformité aux normes d'encadrement et de sécurité en vigueur.

Elle veille à ce que tous les enfants aient des chances égales d'accès aux structures d'accueil extrafamiliales et à ce que tous les enfants puissent tirer un bénéfice optimal des prestations qu'elles offrent.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
FAVORISER UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX PRESTATIONS ÉDUCATIVES.	8	Pour les enfants d'âge préscolaire, la Ville aura concrétisé des mesures facilitant l'intégration des enfants qui restent à l'écart des structures d'accueil de la petite enfance.	D: DCSS S: SOC, SDPE/ SAPE		✓	✓				Identifier les modèles d'accueil pouvant répondre aux besoins des parents qui ne recourent pas à la possibilité de placer leur enfant dans une SAPE.
					✓	✓	✓	✓	✓	Soutenir les initiatives d'encouragement précoce (Exemple en cours: «A Petits Pas»).
	9	Pour les enfants d'âge préscolaire, la Ville aura rendu ses structures accessibles aux enfants qui ont des difficultés d'intégration et des besoins éducatifs particuliers.	D: DCSS S: SDPE/SAPE, en collaboration avec le Canton			✓	✓	✓		
	10	Pour les enfants d'âge scolaire, la Ville aura créé une stratégie de planification de l'accueil parascolaire et périscolaire pour répondre aux besoins de tous les enfants, y compris les enfants à besoins spécifiques.	D: DCSS S: ECO, en collaboration avec le Canton, GIAP et ACRS.				✓			
	11	Pour les enfants d'âge scolaire, la Ville aura amélioré le dispositif d'accueil para et périscolaire.	D: DCSS, DCS S: ECO, SDEJ, BM, Musées, en collaboration avec GIAP, ACRS et MQ		✓	✓	✓	✓	✓	Faciliter et simplifier les procédures administratives liées à ces accueils. Formaliser les principes sous-jacents aux dispositifs d'accueil du jeune public dans les BM, les Musées.
	12	Pour les enfants d'âge scolaire, la Ville aura incité les structures subventionnées à réorienter et présenter leurs prestations de manière à mieux répondre à la demande en animation socioculturelle durant les vacances scolaires.	D: DCSS S: ECO, SDEJ, en collaboration avec GIAP et MQ				✓	✓	✓	Inciter les structures d'encadrement parascolaire et périscolaire à utiliser l'offre culturelle et sportive déjà existante.

LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ

Tout enfant doit voir ses besoins matériels, moraux et éducatifs fondamentaux pris en charge.

Eu égard à la présence sur son territoire de personnes en situation particulière de grande précarité, la Ville identifie et précise son périmètre de responsabilité et d'action.

Consciente que les tâches de protection de l'enfance, d'hébergement et de scolarisation des enfants en grande précarité relèvent de la compétence du Canton, elle collabore et recherche la coordination avec les institutions et services cantonaux, mais aussi avec les autres communes urbaines du Canton.

Le but est de parvenir à une protection optimale de tous les enfants, ce qui requiert des divers partenaires la mise en commun de moyens suffisants.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ.	13	En collaboration étroite avec le Canton, la Ville aura été attentive aux enfants en situation de grande précarité et à la prise en charge de leurs besoins fondamentaux.	D: DCSS S: SOC, ECO, SDPE, SDEJ		✓	✓	✓	✓	✓	Lancer une étude sur la grande précarité touchant les enfants de 0-12 ans en Ville de Genève.
	14	La Ville aura renforcé la collaboration avec le Canton afin que ces enfants aient accès à un hébergement lorsqu'ils sont sans domicile, en particulier en hiver.	D: DCSS S: SOC avec le Canton (HG, DIP, DGOEJ, DES)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Participer à la plateforme cantonale « Mineur-e-s dans la rue et structures d'accueil à bas seuil ».
	15	La Ville aura contribué à ce que ces enfants aient accès à un accueil diurne, des repas et une infrastructure sanitaire.	D: DCSS S: SOC/SDPE avec le Canton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Développer la prestation d'accueil de l'« Espace parents-enfants ».
	16	La Ville aura contribué à ce que ces enfants aient accès à des activités de loisirs et culturelles de proximité (jeux, lecture, etc.).	D: DCSS, DCS S: SOC, ECO, SDPE, SDEJ, SPO, Musées, BM, avec le Canton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Recenser et faire connaître auprès des structures d'hébergement d'urgence l'offre déjà existante, y compris les lieux d'accueil libres dans les institutions culturelles et les équipements à vocation socioculturelle. Proposer une offre sportive adaptée à proximité des centres de requérants d'asile/lieux d'hébergement d'urgence.

FACILITER L'ACCÈS AU JEU, AUX LOISIRS, AU SPORT POUR TOUS LES ENFANTS

Tout enfant doit pouvoir accéder au jeu, aux loisirs et au sport.

La Ville s'engage à répondre aux besoins de jeu, d'action, d'interaction et de mouvement, qui sont, pour les enfants, des facteurs de promotion de la santé et d'inclusion sociale, en offrant les ressources et équipements - municipaux et subventionnés - nécessaires.

La Ville adapte le développement des infrastructures et des activités sportives - municipales et subventionnées - aux besoins divers et évolutifs des enfants. En particulier, elle garantit que tous les enfants aient des chances égales d'accès à ces infrastructures et à ces activités.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
FACILITER L'ACCÈS AU JEU, AUX LOISIRS AU SPORT ET À L'ESPACE PUBLIC POUR TOUS LES ENFANTS.	17	La Ville aura étudié l'accessibilité physique des infrastructures et des installations de jeu, de loisirs et de sport, et adopté un calendrier de mesures d'adaptation.	D : DCS, DCSS S : ECO, Musées, BM, SPO		✓	✓	✓	✓	✓	Aménager une place de jeu exemplairement accessible à tous les enfants. Enrichir l'offre périscolaire d'activités sportives et culturelles. Mettre en valeur les installations proxi-sports et patinoires saisonnières par des actions «jeune public».
					✓	✓	✓	✓	✓	Organiser un Forum Sport et société autour de la thématique de l'Enfance en 2017 (date à confirmer). Dans le cadre du plan d'actions du Service des sports à horizon 2020, proposer un concept d'encouragement aux activités sportives pour le jeune public.
	18	La Ville aura développé l'offre de camps de vacances, en particulier pour tous les enfants en-dessous de 6 ans, en compagnie de leurs parents, et en aura facilité l'accès aux familles.	D : DCSS S : ECO, SDPE, UVA			✓	✓	✓	✓	Lancer un appel à projets aux fins de financer des initiatives innovantes.

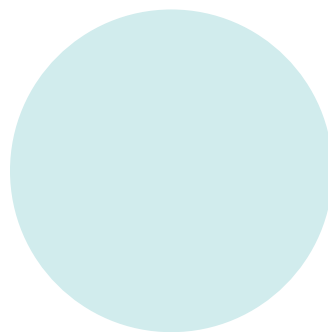
GARANTIR L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES POUR TOUS LES ENFANTS

Tout enfant doit pouvoir accéder à des activités culturelles et artistiques indépendamment de son âge, de son milieu économique ou socioculturel, de son handicap ou de ses besoins éducatifs particuliers.

La Ville s'engage à ce qu'une partie de la production culturelle et artistique, qu'elle élabore elle-même, ou qui est produite par des institutions qu'elle subventionne, soit dédiée aux enfants et à ce que la culture et les arts leur soient aussi rendus accessibles dans leurs lieux de vie (« culture hors murs »).

Dans le cadre de la plupart des activités culturelles et artistiques qu'elle déploie ou subventionne, la Ville s'assure que, sous une forme ou sous une autre, le public enfant soit associé.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
GARANTIR L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES POUR TOUS LES ENFANTS.	19	La Ville aura interrogé les enfants sur leurs pratiques culturelles et artistiques.	D : DCS, DCSS S : ECO, SDPE, SDEJ				✓			Mener une enquête sur les diverses manières dont les enfants s'approprient la culture et l'art.
	20	La Ville aura adapté une part de la muséographie aux intérêts des enfants.	D : DCS, DCSS S : ECO, SDPE/SAPE, Musées municipaux			✓				Créer des supports spécifiques d'aide à la visite, adaptés aux enfants.
	21	La Ville aura favorisé l'accès de tous les enfants à l'art, la culture et la créativité, y compris « hors murs ».	D : DCS, DCSS S : SAT, SDPE, ECO en collaboration avec la Maison de la créativité et les institutions culturelles municipales ou subventionnées		✓	✓	✓	✓	✓	S'assurer que l'ensemble des salles de spectacles de la Ville soit pourvu en rehausseurs de sièges et valoriser cette offre.
				✓	✓	✓	✓	✓	Assurer la gratuité des expositions temporaires pour les groupes d'enfants encadrés notamment par les SAPE, le GIAP et les MQ.	
	22	La Ville aura facilité l'accessibilité des institutions culturelles et artistiques pour les très jeunes enfants, les enfants porteurs d'un handicap ou les enfants dont les parents sont handicapés.	D : DCSS, DCS S : SDPE/SAPE, ECO, SDEJ, UVA, Musées et Bibliothèques municipaux, en collaboration avec les associations/fondations dédiées au handicap		✓	✓	✓	✓	✓	Faire connaître le programme Handicap et Culture de la Ville aux SAPE, GIAP et MQ et au DIP.
				✓	✓	✓	✓	✓	Soutenir les initiatives innovantes qui rapprochent enfance, art et culture.	
23	La Ville aura incité le Canton, par le biais du DIP, à diffuser l'information culturelle.	D : DCSS, DCS S : ECO		✓	✓	✓	✓	✓	Installer et alimenter des présentoirs d'information pour les enfants dans toutes les écoles primaires.	
24	La Ville aura évalué à intervalles réguliers « le degré » d'accès des enfants aux activités culturelles et artistiques, que celles-ci soient placées sous sa gestion directe ou subventionnées.	D : DCS S : SEC		✓	✓	✓	✓	✓	Ajouter dans les conventions de subventionnement conclues avec les acteurs culturels concernés, un axe relatif à la prise en compte du public enfant et créer des indicateurs d'évaluation.	



Promouvoir l'accès à l'information et à la participation pour tous les enfants

OFFRIR UN ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS LES ENFANTS

L'accès des enfants à une information sur les activités et les services de leur Ville doit être garanti.

La Ville s'engage à ce qu'une part de l'information municipale soit destinée aux enfants et tienne compte de leurs champs d'intérêts et de leurs capacités cognitives. Cette information doit concerner tous les champs d'activités de la Ville.

Une attention suffisante doit également être portée aux formes et aux vecteurs d'information, ainsi qu'aux lieux dans lesquels cette information est rendue accessible.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
INFORMER LES ENFANTS DES CHAMPS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE QUI LES CONCERNENT EN PARTICULIER.	25	La Ville aura créé une stratégie de communication et d'information spécialement destinée aux enfants de moins de 12 ans. Elle aura en particulier identifié les modes et canaux de diffusion de l'information les plus pertinents.	D : DCSS, DCS, A S : Unité comm DCSS, ECO, SDPE, Unité info-comm	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Définir les composantes d'une stratégie de communication à l'attention du public enfant et se donner les moyens de la mettre en œuvre.
				✓	✓	✓	✓	✓	Créer un pictogramme ENFANT.	
				✓	✓	✓	✓	✓	Produire une information sur le site internet VG et dans le Vivre à Genève (par exemple dans la rubrique « Comment ça marche? ») sur l'offre à destination des enfants et des familles et des contenus pertinents.	
	26	La Ville se sera assurée que ses structures adoptent une politique d'information envers les enfants et aura incité les structures qu'elle subventionne à en faire autant.	D : DCSS, DCS S : Unité comm DCSS, ECO, SDPE, SDEJ, Musées, BM, Unité info-comm	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Mettre une documentation adaptée à disposition des enfants dans les lieux suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Ecoles, • SAPE, • Arcade d'information municipale, • Points Info-Services • Bibliothèques municipales, • Musées municipaux, • Espaces de quartier, • Ludothèques, Ludobus
				✓	✓	✓	✓	✓	Diffuser à intervalles réguliers une information relative à l'exercice des droits des enfants au plan municipal.	
	27	Les supports promotionnels publiés ou soutenus par la Ville comprendront une partie dédiée aux enfants ou rédigée par les enfants.	D : DCSS, DCS S : Unité comm DCSS, ECO, SDPE, SDEJ, Unité info-comm	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Créer des comités de rédaction d'enfants pour la rubrique « La Parole à » du Vivre à Genève.
✓				✓	✓	✓	✓	Faire figurer l'agenda des activités culturelles et sportives proposées par la Ville sur le site www.happykids.ch (en cours).		

FACILITER L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET PROTÉGER LA VIE PRIVÉE DE TOUS LES ENFANTS

Les enfants eux-mêmes et leurs parents sont les premiers responsables de la recherche d'informations de qualité, du temps passé sur les réseaux sociaux et de l'impérieuse nécessité de protéger la vie privée des enfants.

La Ville est responsable de la garantie de la confidentialité des données qu'elle collecte ou permet de collecter dans le cadre de ses activités.

La Ville s'engage à intégrer des facilités d'accès aux médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les lieux culturels et socioculturels municipaux et subventionnés.

Parallèlement, et dans les limites de ses compétences, elle informe et sensibilise le personnel d'encadrement, les parents et les enfants au droit à la vie privée, à la confidentialité et à la protection des données personnelles de chaque enfant.

La Ville s'efforce de garantir à la fois des chances d'accès égales aux technologies de l'information et de la communication, et une prise de conscience des dangers liés à l'usage incontrôlé de ces technologies.

La Ville continue son effort de formation des usagers, et en particulier des enfants, à l'utilisation des nouvelles technologies.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
FACILITER L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET PROTÉGER LA VIE PRIVÉE DE TOUS LES ENFANTS	28	La Ville aura établi un cadre de référence en matière d'accès aux médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC).	D: DCSS, DFL, A S: DSIC, Unité Info-com		✓	✓	✓	✓	✓	Sensibiliser et former le personnel d'encadrement à l'utilisation et aux dangers de l'utilisation des MITIC pour les enfants.
	29	La Ville aura généralisé la possibilité d'accéder à des MITIC dont les contenus sont adaptés aux besoins des enfants, cela dans les lieux culturels placés sous sa gestion directe (BM- espaces jeunes) et, dans la mesure du possible, dans les lieux socio-culturels subventionnés.	D: DCSS, DFL, DCS S: DSIC, BM		✓	✓	✓	✓	✓	Mettre en place des outils technologiques spécialement dédiés aux enfants.
				✓	✓	✓	✓	✓	Dans le cadre des bibliothèques du DCS à l'horizon 2020, développer un module de formation à la recherche documentaire sur Internet, par les collaborateurs, pour les enfants.	
30	La Ville aura maintenu les efforts de sensibilisation des milieux professionnels actifs dans le domaine de l'enfance aux exigences de la confidentialité et de la protection des données personnelles.	D: DCSS S: SDPE/SAPE, ECO/LUD, ACRS, GIAP, SDEJ/MQ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Libeller l'exigence de confidentialité des données et la protection des données personnelles dans les documents contractuels de subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil parascolaire ainsi que des Maisons de quartier et centres de loisirs.	

PROMOUVOIR L'ÉCOUTE ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS

L'écoute et la participation des enfants sont les clés de l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité. Elles constituent l'outil principal de la concertation avec les enfants, telle que l'exige la Constitution genevoise.

La Ville reconnaît que les enfants, individuellement ou en groupe, représentent une force de proposition lorsqu'ils discutent et expriment des souhaits relatifs à leur environnement immédiat ou à la Cité dans son ensemble.

La Ville s'engage à promouvoir et, au besoin, à institutionnaliser des procédures d'écoute et de participation des enfants, tant au sein de ses institutions politiques que de son administration et des organismes qu'elle subventionne.

La Ville met en place des procédures et assure la formation adéquate du personnel de l'administration municipale et des organismes subventionnés afin que les enfants puissent être informés et entendus d'une manière conforme à leurs droits.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
PROMOUVOIR L'ÉCOUTE ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS.	31	La Ville aura créé un processus adapté d'écoute et de participation des enfants et l'aura diffusé au sein de ses services et des institutions qu'elle subventionne.	D : DCSS S : ECO, SDPE, SDEJ		✓					Créer un guide à la participation des enfants à l'usage des professionnel-le-s et des partenaires concernés.
	32	La Ville aura associé les enfants qui le souhaitent dans le développement de projets communaux qui les intéressent (espace public, infrastructures, prestations, etc.).	D : tous S : tout service concerné et partenaire		✓	✓	✓	✓	✓	Financer des initiatives innovantes (appel à projets UVA).
	33	La Ville aura formé l'ensemble du personnel municipal en contact avec le public enfant à l'accueil, l'écoute et la communication avec ce public.	D : DCS, DCSS, DEUS, DFL S : SPO, ECO, SDPE, SOC, musées municipaux et BM, SEEP, DRH				✓	✓	✓	
	34	La Ville aura fait de l'écoute et de la participation des enfants un des fils conducteurs des projets de concertation qu'elle soutient directement (contrats de quartier, espaces de quartier, fêtes de quartier, etc.).	D : DCSS S : ECO, SDPE, SOC, SDEJ		✓	✓	✓	✓	✓	Créer une boîte à outils pour la « participation des enfants », notamment pour les futurs contrats de quartier.
	35	La Ville aura incité les structures accueillant des enfants à inscrire le principe de la participation des enfants dans leurs projets institutionnels et éducatifs.	D : DCSS S : ECO/LUD, ACRS, GIAP SDPE/SAPE, SOC, SDEJ/MQ		✓	✓	✓	✓	✓	Encourager une attitude stimulant la participation des enfants dans les structures accueillant des enfants.
	36	La Ville aura informé les enfants de leur droit de s'adresser aux divers services de l'administration pour leur poser des questions et émettre des suggestions relatives à leur vie dans le quartier, dans leur école, etc. et leur aura répondu de manière appropriée.	D : A, DCSS S : LEX, ECO		✓	✓	✓	✓	✓	Créer un matériel d'information ad hoc et le diffuser dans les écoles.

PROMOUVOIR L'EXERCICE DU DROIT DE PÉTITION PAR LES ENFANTS

Le droit de pétition, garanti par la Constitution fédérale et la Constitution cantonale, doit pouvoir être exercé par les enfants qui souhaitent s'adresser directement aux autorités municipales.

La Ville s'engage à promouvoir l'exercice du droit de pétition des enfants dès l'âge de 8 ans, dans des conditions analogues à celles applicables au droit de pétition des adultes. En amont de l'exercice de ce droit, elle donne aux enfants les moyens de connaître le fonctionnement des autorités et des services de l'administration et de les contacter.

La Ville met en place une procédure et assure la formation adéquate de ses collaboratrices et collaborateurs afin que les questions et pétitions que les enfants adressent à l'administration et aux autorités soient traitées avec une attention égale à celle accordée aux démarches des adultes.

ENGAGEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF	N°	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SOUMIS À L'APPROBATION DU CA, D'ICI À 2020	ENTITÉS RESPONSABLES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE INTERDÉPARTEMENTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EXEMPLES D'ACTIONS OU PROJETS
PROMOUVOIR LE DROIT DE PÉTITION CHEZ LES ENFANTS DÈS 8 ANS.	37	La Ville aura informé les enfants, dès l'âge de 8 ans, sur leur droit de pétition au niveau municipal et sur les conditions qui président à cet exercice, y compris leur droit d'être entendus par les organes compétents.	CM D: A, DCSS S: ECO, LEX	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	38	La Ville aura assuré, au moyen d'une information appropriée et d'un accompagnement adéquat des adultes concernés, que les conditions d'exercice du droit de pétition sont respectueuses de la personnalité des enfants.	CM D: A, DCSS S: ECO, LEX	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	39	La Ville aura organisé l'examen des pétitions adressées par les enfants de moins de 12 ans, et les réponses à celles-ci, par le Conseil municipal, le Conseil administratif et leurs secrétariats respectifs. Elle se sera assurée de la qualité de leur traitement.	CM D: A, DCSS S: ECO, LEX	✓	✓	✓	✓	✓	✓	



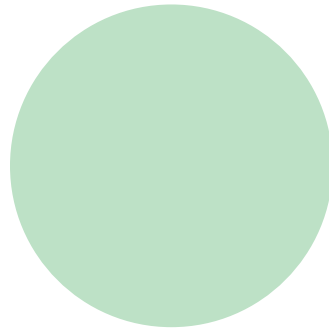


Les enfants bougent Genève

Le Plan d'actions pluriannuel que vous avez lu traduit concrètement les Engagements pris par la Ville sur trois thématiques importantes, à savoir le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité, la promotion de l'égalité et de l'intégration ainsi que la promotion de l'accès à l'information et à la participation pour tous les enfants.

Ce Plan définit des actions et des projets que l'administration aura pour tâche de réaliser. Il marque à la fois un aboutissement et un début. Un aboutissement, parce qu'il est le fruit d'une longue réflexion débutée en 2013. Et un début, parce qu'il ouvre une nouvelle ère dans les rapports entre l'administration municipale et les enfants en permettant à ces derniers de devenir de véritables interlocuteurs des pouvoirs publics.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur dans notre pays le 26 mars 1997, a consacré l'enfant comme sujet de droit. En adoptant ce Plan d'actions pluriannuel, la Ville de Genève montre qu'elle a pris la mesure de ce changement de paradigme. Les enfants sont de futurs citoyens, et travailler à la promotion de leurs droits, c'est œuvrer à la construction de la société de demain. ●



Remerciements

Remerciements pour la rédaction du Rapport à :

Mesdames

Marie-Françoise Lücker-Babel, juriste

Francine Koch, directrice adjointe

Joëlle Oudard, adjointe de direction

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Remerciements pour leur supervision à :

Mesdames, Monsieur

Isabelle Charollais, directrice, Département des constructions et de l'aménagement

Simone Irminger, directrice, Département de l'environnement urbain et de la sécurité jusqu'à mars 2015

Pierre-Antoine Gobet, directeur, Département de l'environnement urbain et de la sécurité dès avril 2015

Marie-Aude Python, responsable de l'unité projets, Département de la culture et du sport

Josefine Trebeljahr, responsable de l'unité information et communication, direction générale

Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Département des finances et du logement

Membres du comité de pilotage de «2014, année de l'enfance»

Remerciements pour leur contribution aux :

Services du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Services du Département des finances et du logement

Services du Département des constructions et aménagement

Services du Département de la culture et du sport

Services du Département de l'environnement urbain et de la sécurité





